

Les équilibres fauniques : La Régulation



Introduction :

Aujourd'hui, l'idée d'une régulation¹ nécessaire de la faune est dans la plupart des esprits. En effet, on ne semble pas concevoir une vie faunistique sans intervention humaine. Comme si la vie sauvage et la civilisation humaine ne pouvait se côtoyer, s'interpénétrer et vivre ensemble, sans que l'homme n'en tire profit.

La faune sauvage est ainsi devenue un produit économique et ludique. Cette idée est affirmée par les chasseurs qui, se posant en spécialistes des équilibres naturels prétendent faire œuvre de régulation. Sans leur intervention, les plus folles situations se produiraient : invasion, dégâts incontrôlables, désastres sanitaires... Nous démontrerons que ce que les chasseurs présentent comme une régulation, est en fait une réponse à la dérégulation et à l'artificialisation de la nature qu'ils organisent eux-mêmes. Car telle est la situation aujourd'hui : Après avoir largement contribué à l'éradication des souches naturelles de ceux qu'ils appellent le « petit gibier », les chasseurs ont développé des élevages et lâchent dans la nature chaque année plus de 20 millions d'animaux². Incapables de s'adapter à un milieu qu'ils ne connaissent pas, ces animaux qui ne savent ni se nourrir, ni se protéger, sont introduits soit pour servir directement de cibles vivantes, soit dans l'objectif d'un "repeuplement", toujours avec l'idée de développer les perspectives de chasse.

Parallèlement, les chasseurs ont organisés volontairement l'expansion et le maintien d'une surpopulation de sangliers par des lâchers, du nourrissage, de l'hybridation – le nombre de sangliers tués a été multiplié par 13 en 40 ans. Les populations de chevreuils ont été implantées et développées là où elles n'étaient pas présentes.

Le but n'est pas de restaurer des espaces naturels mais bien d'alimenter les plans de chasse. De plus la recherche du trophée chez les grands cervidés s'est amplifiée au détriment de la santé biologique de cette espèce...

Par ailleurs les chasseurs mettent en péril « le peuple migrateur », de la bécasse aux oies, en voulant tuer toujours plus, et plus longtemps.

Enfin, ils s'acharnent à pourchasser – par des moyens souvent barbares, certaines espèces qu'ils considèrent comme concurrentes à leur activité, considérées faussement comme « nuisibles ». Ces dérégulations provoquent d'importantes perturbations, et accentuent l'appauvrissement de la faune.

Qu'est-ce que la régulation ?

La régulation est à la base des équilibres naturels. Elle est une composante de la chaîne alimentaire qui constitue ces équilibres, elle repose sur les interactions complexes entre les espèces. Une nature préservée de l'intervention humaine s'équilibre sur des cycles biodynamiques. Les prédateurs (loup, lynx, renard, mustélidés, rapaces, reptiles...) adaptent le plus souvent leurs cycles biologiques de reproduction selon les variations des cycles de leurs proies. La plupart des espèces s'autorégulent en fonction de la surface et des particularités de leur territoire, **passant par des cycles d'abondance suivis par des effondrements**. La biologie des prédateurs adapte sa reproduction en fonction de leur perception des ressources alimentaires. Il a été observé qu'en fonction de la climatologie et d'éléments favorables ou défavorables, le nombre de femelles gestantes pour certains prédateurs ainsi que le nombre d'individus dans la portée, pouvait varier de façon significative.

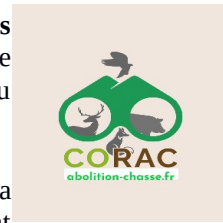
Pourquoi devrait-on réguler aujourd'hui?

Les activités humaines ont impacté de manière significative les milieux naturels. Malgré tout il est possible de penser et construire dans ce contexte un modèle favorable à une cohabitation la plus harmonieuse possible préservant les intérêts de chacun. C'est que nous proposons.

Dès lors on ne peut concevoir un principe de régulation, c'est à dire d'intervention humaine sur la faune et les milieux naturels, qui ne soit fondé sur cette volonté dans le strict respect des principes vitaux. Cela doit faire l'objet de reconstitutions



d'aires biogéographiques pour certaines espèces ainsi que des restaurations de biocénoses. Ce que nous proposons donc **ce n'est pas de gérer ou réguler la faune mais les interactions entre la présence de la faune et les activités humaines**. Ainsi dès lors qu'il n'y a pas de problèmes émergents, il n'y a pas lieu d'intervenir, par contre tout sentiment de gêne ou d'insécurité, toute dégradation doit trouver une réponse concrète et adaptée. Cela peut être aujourd'hui nécessaire pour différentes raisons :



- **L'impact des activités humaines crée des déséquilibres** : l'agriculture intensive, la sylviculture productiviste, la réduction des territoires, le morcellement créé notamment par l'impact des infrastructures (urbaines, routières, ferroviaires, aériennes), les sources de pollutions chimiques, lumineuses et sonores, les nuisances du dérangement, sont autant d'atteintes profondément perturbantes. Toute intervention devrait donc avoir comme but de minimiser les impacts, rétablir les équilibres naturels ou à défaut de s'en approcher au plus près.
- **La présence de certaines espèces provoque un déficit, une déstabilisation spécifique** : certaines zones « frontières » doivent composer avec la présence animale : les lisières de forêt, les zones péri-urbaines et les espaces de promiscuité d'interactivités (élevage, sylviculture...). Il convient dans ces cas de recourir aux divers dispositifs de protection et de prévention des dégâts.
- **Les dangers potentiels liés à la présence animale** : certaines zones, notamment celles présentant un fort trafic routier, ferroviaire ou aérien, doivent faire l'objet d'une surveillance accrue. Plusieurs dispositifs sont en cours d'expérimentation, notamment des moyens permettant de réduire de manière très significative les risques de collisions routières. Il serait bon de les généraliser préalablement aux actions d'intervention.

La question des dégâts aux cultures agricoles :

Les dégâts aux cultures agricoles proviennent pour la plupart du fait de la dérégulation des populations de sangliers organisée par les chasseurs eux-mêmes (agrainage, lâchers, croisements génétiques...). L'arrêt de la chasse et donc du nourrissage qui alimente cette surpopulation et la mise en place de mesures de protections (répulsifs, clôture électriques...) doivent permettre progressivement de mettre un terme à ce cercle infernal. Le chevreuil malgré son net développement en quelques années ne semble pas poser pas de problèmes significatifs pour le moment à l'agriculture.

La sylviculture :

Des débats sont animés autour de la conciliation d'une sylviculture en attente de "rendements" et de la présence de cervidés. Selon les sylviculteurs, les dégâts sur les jeunes pousses seraient importants, au point parfois d'empêcher le repeuplement. Toutefois certains dispositifs tels que la protection du plant ou encore l'engrillagement de la surface régénérée restent efficaces, et se révèlent largement rentabilisés. Une des protections les plus efficaces reste encore celle de la présence du prédateur naturel, qui oblige les animaux à se déplacer et par conséquent limite les répétitions locales d'abrouissements.

Les risques sanitaires :

Pour chaque cas d'épidémie (rage, échinococcose...), il a été démontré que **seul le traitement médicamenteux** (vaccins, appâts contenant un traitement) était efficace pour traiter les risques sanitaires. Les actions de chasse avec des destructions massives s'avèrent particulièrement négatives, ayant tendance à augmenter et diffuser la contagion.

Conclusion, quels dispositifs de régulation préconisons-nous ?

Nous voyons que la question de la régulation peut se poser dès lors que l'on cherche à harmoniser activités humaines et besoins vitaux des espèces sauvages, tout en cherchant à préserver les intérêts de chacun. L'utilisation intempestive du fusil n'a jamais été une solution aux problèmes, au contraire. Toute intervention sur la faune ne **doit se faire qu'en cas de nécessité avérée et si c'est le cas par des méthodes réfléchies, non violentes, et respectueuses de la biologie de l'animal**. Elles se substitueront au plus près aux processus des équilibres naturels, reproduisant le plus fidèlement possible ce que le prédateur aurait effectué, s'il avait été ou pu être présent. Il est important de développer les corridors biologiques, lesquels permettent à la faune de pouvoir se déplacer.

Il est nécessaire de constituer un observatoire des populations concernées, lequel conjuguera études de terrain et préconisations d'interventions. Les interventions seront exécutées par des agents d'Etat formés et encadrés par des naturalistes chargés des structures de contrôles scientifiques (tirs sélectifs, prélèvements d'œufs, déplacements, techniques contraceptives...) - A l'exemple du Canton de Genève qui a aboli la chasse depuis 40 ans. Ces dispositions seront les prérogatives de l'Office National de la Faune et des Espaces Naturels, organisme dont nous faisons la promotion en évolution de l'ONCFS actuel, et dans la perspective de l'abolition de toute forme de chasse.



Sources et infos diverses :

¹ Inscrite dans le code de l'environnement Article L.420-1 et portant sur la gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats.

² Selon les estimations, 75 % du « petit gibier » et hors « nuisibles », fait suite à une « réintroduction » d'animaux d'élevage. Source ONCFS.